

Pour une société plus équitable

*Une plateforme électorale progressiste
pour le Nouveau-Brunswick en 2018*

Association francophone des aînés du N.-B.

Coalition pour l'équité salariale du N.-B.

Congrès du travail du Canada

*Fédération des associations de professeures et de
professeurs d'université du Nouveau-Brunswick*

*Fédération des travailleurs et travailleuses du
Nouveau-Brunswick*

*Front commun pour la justice sociale du
Nouveau-Brunswick*

Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick

*Syndicat canadien de la fonction publique. Division
du Nouveau-Brunswick*

Syndicat du Nouveau-Brunswick



Pour une société plus équitable

Une plateforme électorale progressiste pour le Nouveau-Brunswick en 2018

Introduction

Notre regroupement d'organismes communautaires et de syndicats souhaite que les prochaines élections provinciales mettent l'accent sur des options concrètes qui apporteront à notre province et notre société une plus grande égalité pour tous.

Notre société a énormément évolué depuis les quelque cinquante dernières années. Elle a créé des conditions qui ont apporté plus de justice et plus d'égalité, et fait diminuer la pauvreté pour des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. L'éducation publique, les soins médicaux et les pensions sont parmi les nombreux services et programmes qui ont joué un rôle déterminant dans la création d'une société plus juste au Nouveau-Brunswick.

Cependant il reste beaucoup à faire pour assurer l'inclusion des citoyens de toutes les couches de la société.

Nous croyons que les questions ci-dessous devraient être les priorités pour les élections provinciales de septembre 2018.

Priorités

- 1 *S'assurer que personne n'est laissé pour compte*
- 2 *Améliorer nos services publics*
- 3 *Multiplier les sources de revenu progressistes en provenance de particuliers et de sociétés*



1

S'assurer que personne n'est laissé pour compte

L'égalité des genres

Notre société a franchi d'importants jalons dans la reconnaissance de l'égalité des genres. De nos jours, la main-d'oeuvre compte davantage de femmes que d'hommes. Le nombre de femmes dans les collèges et les universités a connu une hausse remarquable depuis 40 ans et elles sont présentes dans le monde des affaires. Leur condition économique s'est améliorée mais il reste beaucoup à faire dans certains secteurs.

Les femmes continuent d'être moins bien payées que les hommes pour un travail de valeur égale. Elles ne sont pas complètement libres de disposer de leur corps quand il s'agit de la reproduction. Elles sont encore trop nombreuses à subir de la violence. Une plus grande proportion de femmes que d'hommes vivent dans la pauvreté. Et finalement, leur présence est minime sur la scène politique.

Loi sur l'équité salariale s'appliquant au secteur privé

Le prochain gouvernement se doit d'adopter, dès la première année de son mandat, une loi proactive sur l'équité salariale qui s'appliquera à tous les employeurs du secteur privé. L'équité salariale est atteinte lorsque les emplois à prédominance féminine sont payés au même tarif que les emplois à prédominance masculine de même valeur.

La loi devra :

- créer et doter en personnel approprié un organisme indépendant qui surveillera la mise en oeuvre de la loi et offrira du soutien aux employeurs ainsi qu'aux employées et employés.
- prévoir un échéancier clair qui accorde quatre ans au maximum à l'évaluation des emplois et au versement des ajustements,
- inclure des mécanismes de résolution des différends,
- prévoir des dispositions assurant le maintien de l'équité salariale à long terme.

Justice reproductive

Le gouvernement doit :

- Établir un registre provincial des médecins et des pharmaciens disposés à prescrire la pilule abortive et fournir l'information sur les délais de prescription,
- Multiplier les points d'accès aux services d'avortement chirurgical et mener un examen des ententes gouvernementales avec les hôpitaux locaux.
- Que ces changements prennent en compte les réalités des communautés intersexes et trans

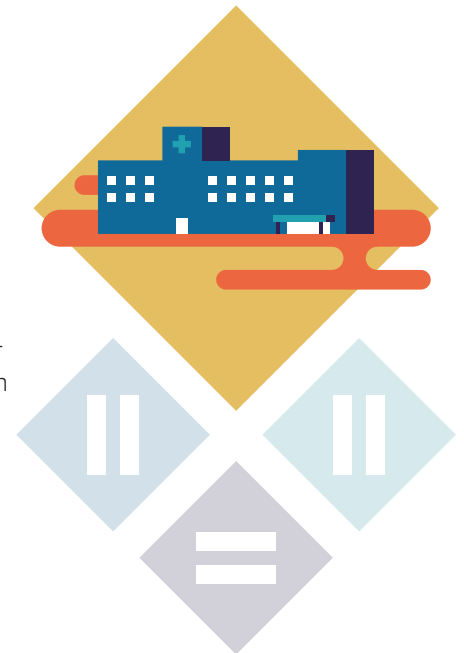
Violence à caractère sexuel

- Le gouvernement doit établir une stratégie provinciale sur la 'violence à caractère sexuel qui comprend en particulier l'introduction de cours d'éducation sexuelle dès le primaire afin d'inculquer aux jeunes la notion du consentement.

Représentation et participation politique des femmes

Le gouvernement doit :

- Assurer une plus grande participation des femmes dans toute leur diversité au sein des structures décisionnelles (comité d'élaboration de politiques, commissions, sociétés) en privilégiant une approche systémique visant une évolution des structures de gouvernance'
- Améliorer les pratiques en politique, la culture parlementaire et la représentation démocratique en révisant le système électoral



Les travailleurs et travailleuses

Les travailleurs et les travailleuses sont le moteur de notre économie. Des dizaines de milliers d'entre eux se lèvent chaque matin pour s'employer à créer la richesse et les revenus nous permettant de jouir d'une société d'abondance. Ces personnes ont, pour la plupart, constaté une amélioration de leur condition économique au cours des dernières décennies mais une petite proportion est encore laissée pour compte. Au fil des ans, notre main-d'œuvre a obtenu d'importantes mesures légiférées de protection sur les lieux de travail, mais ces lois doivent être modernisées afin tenir compte des nouvelles réalités en milieu de travail.

Salaire minimum

Le gouvernement doit :

- Augmenter le salaire minimum de 1,00 \$ l'heure annuellement pendant les quatre prochaines années,
- Fournir des fonds supplémentaires aux organismes communautaires qu'il soutient à chaque augmentation du salaire minimum, y compris la portion de l'employeur pour chaque personne employée par l'organisme.

Équilibre travail famille

Le gouvernement doit encourager l'adoption de mesures favorisant l'équilibre travail famille, soit en investissant dans un système universel de garderies abordables et de qualité supérieure, qui respecte la dualité linguistique.

Réforme des lois régissant le travail

Le gouvernement doit :

- Effectuer l'examen des lois ouvrières du Nouveau-Brunswick, soit la Loi sur les normes d'emploi, la Loi sur les relations industrielles, la Loi relative aux relations de travail dans les services publics et la Loi sur la fonction publique. Cet examen doit s'accomplir dans un délai de deux ans après les élections.
- Modifier les normes d'emploi ci-dessous dans un délai d'un an après les élections.
- Rémunérer les heures supplémentaires à temps et demi du salaire normal des employés au lieu d'à temps et demi du salaire minimum. Le tarif des heures supplémentaires doit être appliqué après 40 heures de travail par semaine au lieu de 44 heures de travail par semaine
- Accorder cinq jours de congé de maladie payés par an (sans accumulation des jours non utilisés)
- Donner 6 % de paie de vacances après cinq ans d'emploi à plein temps au lieu d'après huit ans
- Exiger que les employeurs fournissent gratuitement leurs uniformes aux employés qui sont obligés d'en porter au travail. Citizens living in poverty

Vivre dans la pauvreté

Le nombre des citoyens et citoyennes qui n'ont qu'un faible revenu pour vivre reste relativement constant dans notre province, soit quelque 100 000 personnes. Environ le tiers d'entre elles reçoivent de l'assistance sociale. Mais toutes ont un revenu annuel qui est beaucoup inférieur au seuil de pauvreté. La situation s'empire quand il s'agit de personnes ayant un handicap reconnu.

Au cours des dernières années, leur condition s'est dégradée parce que le gouvernement provincial n'a pas augmenté les taux d'aide sociale de base pour tenir compte du taux d'inflation. De plus, la province n'a opéré aucun changement important à ses politiques rétrogrades et punitives.

Taux d'assistance sociale

Le gouvernement doit :

- Adopter une norme de revenu minimal dans son calcul des sommes que les bénéficiaires devraient recevoir. Cette somme devrait se fonder sur la Mesure du panier de consommation et réunir le taux d'assistance de base et les revenus d'autres sources.
- Augmenter le taux mensuel de base pour toutes les catégories de bénéficiaires afin de compenser leur perte de pouvoir d'achat depuis des années en raison de l'inflation. Les célibataires aptes à l'emploi dans la catégorie « aide transitoire » devraient recevoir une augmentation de 11,74 % de leur taux de base. Les gens dans la catégorie « prestations prolongées » ainsi que tous les autres bénéficiaires devraient recevoir une augmentation de 4,7 %.
- Créer pour le Nouveau-Brunswick un programme de revenu assuré pour les personnes handicapées qui fournirait un revenu supérieur de 30 % à la Mesure du panier de consommation de 2015.
- Modifier la politique sur la déduction du revenu d'emploi afin que les bénéficiaires puissent conserver les premiers 300 \$ de leurs gains durant un mois (350 \$ pour les célibataires handicapés) ainsi que 50 % du reste de leurs gains, au lieu de 30 % comme actuellement. Leur revenu maximum annuel (taux de base, revenu d'emploi, crédits et suppléments) ne pourrait pas dépasser le revenu total servant de repère à la Mesure du panier de consommation de 2015.

Féminisation de la pauvreté

Le gouvernement doit :

- Mettre en œuvre un mécanisme de suivi permettant de mesurer les progrès par rapport à la pauvreté et à l'égalité entre les genres.
- S'assurer que les politiques et les programmes, telles les mesures fiscales, respectent et mettent en valeur l'autonomie financière des femmes en utilisant un processus d'Analyse inclusive selon le genre lors du processus de prise de décisions en matière de politiques publiques. L'AIG peut s'appliquer à plusieurs priorités.

Les aînés

Les aînés (65 ans et plus) représentent 19 % de la population du Nouveau-Brunswick et cette proportion va croissant. Au fil des ans, la condition économique et sociale des aînés s'est améliorée radicalement, mais la société doit maintenant tenir compte de leur nombre grandissant et de leurs besoins qui augmentent.

Déclaration des droits des aînés

L'actuelle *Loi sur les foyers de soins* et son règlement, qui régissent les installations de soins, doivent être dotés d'une Déclaration des droits des résidents concise et facile à comprendre, comme celle qui fait partie de la loi *Nursing Homes Act* de l'Ontario

Défense des aînés et Conseil sur le vieillissement

Le gouvernement doit :

Introduire une loi sur la défense des aînés afin d'orienter l'approche des soins aux aînés pour qu'ils soient plus accessibles, plus transparents et plus responsables. L'autorité du défenseur des aînés découlerait de la loi et cette personne rendrait directement compte au Premier ministre.

Cette loi permettrait de créer la fonction de défenseur des aînés afin que la population vieillissante du N.-B. ait voix au chapitre. Le poste de défenseur ou défenseuse serait associé à un Conseil sur le vieillissement pour promouvoir ensemble des changements qui profitent aux aînés, à leur famille et à leurs soignants.

Les membres de ce conseil seraient choisis par des organismes voués aux aînés; un aîné francophone et un aîné anglophone en partageraient la présidence. La fonction du conseil serait de fournir au Bureau du défenseur des aînés des avis sur les problèmes que vivent les aînés du Nouveau-Brunswick. Un tel conseil sur le vieillissement ressemblerait au Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick.

Le conseil sur le vieillissement illustrerait l'importance d'une approche collaborative entre plusieurs acteurs clés pour relever les défis que pose le vieillissement de la population.

Loi sur la violence à l'égard des aînés

Le gouvernement devrait adopter une loi qui oblige les soignants, les médecins, les infirmières et autres intervenants à signaler tous les cas de violence à l'égard des aînés.

Services dans les foyers de soins et les foyers de soins spécialisés et services à domicile au Nouveau-Brunswick

Le gouvernement doit :

S'assurer que les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et les agences au service des aînés aient l'obligation légale d'offrir leurs services en conformité avec la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick

Programmes d'aide financière à l'intention des aînés

Le gouvernement doit mieux soutenir la communauté dans l'organisation et la livraison d'activités favorisant le bien-être et la santé des aînés en créant de nouveaux programmes de financement. Notamment, il lui faut créer un nouveau programme d'assistance financière à guichet unique ciblant les organismes qui œuvrent en faveur des personnes âgées de 50 ans et plus.



2

Améliorer nos services publics

Dans les années 1960, le développement et l'expansion de nos services publics a permis la création d'une société moderne, d'une province plus égale pour tous.

Depuis trente ans, la pression ne cesse de s'exercer pour réduire l'étendue des bienfaits que ces services publics apportent à nos citoyens. On constate un mouvement pour charger le secteur privé de fournir l'ensemble ou une partie de ces services. Par ailleurs on voit qu'il faut améliorer certains de ces services publics afin de répondre adéquatement aux nouveaux besoins de la population.

Santé et communauté

Soins à domicile

Le gouvernement doit :

- Intégrer les soins à domicile au champ de compétence du ministère de la Santé.
- S'assurer que le ministère de la Santé soit chargé officiellement de la responsabilité des services de soins à domicile, en y affectant des deniers publics, et qu'il effectue la gouvernance, la planification, la gestion, la surveillance, l'évaluation et la livraison des soins à domicile. Il doit élaborer un guide concis et facile à comprendre, tel que « *Your Guide to Home Care Service in Manitoba* ».

Secteur des soins communautaires

Au cours des dernières décennies, on a créé de nombreux services de soins communautaires pour répondre à de nouveaux besoins et à la volonté des gens d'offrir des services tels que des résidences communautaires, des organismes de soutien aux familles, des centres ADAPT, des foyers de soins spéciaux et des maisons de transition.

Le gouvernement doit :

- Investir annuellement, dès la première année de son mandat, dans les salaires des travailleurs et travailleuses en soins à la personne, afin que leur revenu atteigne le niveau de subsistance et pour assurer l'équité salariale à cette main-d'œuvre.
- Mettre fin aux emplois précaires dans ce secteur et assurer des conditions de travail acceptables.
- Intégrer la plupart des services de soins communautaires au système public, soit au sein du ministère du Développement social ou de celui de la Santé.

Privatisation des soins extramuraux et de Télésoins.

L'entente conclue entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et Medavie devrait être résiliée et les régies régionales de santé devraient reprendre la responsabilité des soins extramuraux et de Télésoins.

Garder publics les services publics

Le gouvernement devrait s'engager à mettre fin aux pratiques de sous-traitance, à la privatisation et au modèle des partenariats publics-privés (PPP). Les contrats en vigueur devraient faire l'objet d'un examen visant à ramener leur contrôle et leur responsabilité dans le giron public. Les services publics doivent être financés de manière adéquate pour qu'on puisse les améliorer pour la population et qu'ils puissent offrir de bons emplois à des hommes et des femmes du Nouveau-Brunswick.

Éducation postsecondaire publique (universités et collèges communautaires)

Le gouvernement doit :

- Fusionner les divers niveaux d'éducation (de la petite enfance à l'université) sous un même ministère dirigé par un seul ministre, d'ici 2020.
- Augmenter le financement de l'éducation publique afin d'éliminer tous les frais de scolarité pour les étudiants canadiens à tous les niveaux, d'ici 2023.
- Rémunérer le travail des étudiants en stage de fin de formation au sein de la fonction publique, et créer une forme équivalente de soutien financier (par exemple, des bourses) pour les stagiaires en fin de formation qui suivent un stage dans un secteur qui n'est pas sous la responsabilité du gouvernement.

Service de garde à l'enfance

Le gouvernement doit :

- Établir un système de garde à l'enfance' de 0 à 12 ans, ouvertes à toutes les familles, peu importe si les parents travaillent ou non. Ces services devront être financés à partir des fonds publics, d'accès facile et universel, de qualité et disponibles en milieu rural et urbain. Ces services doivent respecter la dualité linguistique ainsi que l'équité salariale pour les éducatrices, comme le recommandait la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick.



Logement

Le logement est un poste budgétaire qui absorbe une grande proportion du revenu du citoyen. En principe, personne ne devrait déboursier plus de 30 % de son revenu avant impôt pour se loger. Pour les citoyens qui reçoivent de l'assistance sociale ou ceux qui gagnent un faible revenu, il est extrêmement difficile de trouver un logement sécuritaire à prix abordable.

À l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux et fédéral investissent de fortes sommes pour le logement, en particulier le logement social.

Le gouvernement doit :

- Investir une partie de cet argent dans la réfection des unités de logement social déjà offerts dans la province.
- Investir des sommes considérables dans la construction de nouveaux logements sociaux, en mettant l'accent sur le secteur sans but lucratif ou le mouvement coopératif.

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Le Régime médicaments du N.-B. était censé desservir 150 000 citoyens en 2009 mais aujourd'hui il dessert moins de 9 000 hommes, femmes et enfants.

Le gouvernement doit :

- Établir une coassurance sans frais pour les personnes de moins de 18 ans et pour les étudiants d'âge adulte.
- Étendre la couverture du régime afin d'y inclure les soins dentaires et de la vue. mais sans augmenter les primes
- Collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral afin de mettre en œuvre un programme national d'assurance médicaments qui couvre toutes les personnes et toutes les familles.

3

Multiplier les sources de revenu progressistes en provenance de particuliers et de sociétés

Au cours des 35 dernières années, les gouvernements qui se sont succédé au Nouveau-Brunswick et d'autres administrations au Canada ont entamé une expérience sociale visant à alléger l'impact de la charge fiscale des sociétés et des particuliers touchant de gros revenus, en le transférant vers les gens à faible revenu ou à revenu moyen. En même temps les gouvernements ont freiné la croissance du financement de leurs programmes, et c'est pourquoi il est nécessaire de proposer les éléments de la présente plateforme.

Cette expérimentation n'a pas réussi puisqu'elle n'a pas engendré la croissance économique promise, qu'on prévoyait résulter d'un plus grand effort de travail et de la volonté d'investir des particuliers bien nantis et des grandes sociétés. Plusieurs des initiatives que nous proposons ici feront grimper les dépenses du gouvernement. Mais par ailleurs, les revenus du gouvernement hausseront également, puisque les porte-monnaie mieux garnis des personnes à faible revenu ou à revenu moyen, feront augmenter leurs dépenses en consommation.

Étant donné le faible intérêt manifesté par le secteur privé à la création d'un développement économique durable dans notre province, le gouvernement provincial doit s'activer davantage pour s'assurer de maximiser pour les gens du Nouveau-Brunswick les avantages que procure notre économie fondée sur le développement de nos ressources naturelles et notre secteur des services.

Le prochain gouvernement doit assurer une diversification de l'économie en encourageant la transformation à valeur ajoutée de nos ressources naturelles et le développement d'une économie verte. Nos revenus des redevances sur nos ressources naturelles doivent aussi augmenter.

Même en présence d'une économie plus forte et plus équitable et de sa croissance durable, le Nouveau-Brunswick aura besoin de plus de revenus. La capacité de payer est la plus grande dans le secteur des ressources naturelles, chez les particuliers bien nantis et dans les sociétés commerciales.

Le gouvernement provincial doit davantage veiller au rapatriement de revenus perdus en raison de placements extraterritoriaux et aussi chercher comment tirer bénéfice de la nouvelle cyberéconomie en pleine croissance.

Le prochain gouvernement du Nouveau-Brunswick doit résister aux pressions visant à faire baisser les taux d'imposition pour les sociétés, les particuliers ayant un revenu élevé et les ressources naturelles, et doit être prêt à cheminer dans le sens contraire.

Conclusion

À chaque fois, les élections provinciales représentent un choix pour les Néo-Brunswickois, une chance de confirmer l'orientation actuelle ou d'adopter un nouveau projet de société. Il est temps en 2018 que les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent que la trajectoire entamée il y a 30 ans n'a pas donné les résultats escomptés tels que la hausse des salaires, un taux d'emploi plus élevé, un développement économique durable ou l'assainissement des finances publiques.

Il est grand temps de renverser la vapeur et de revenir à des politiques gouvernementales qui correspondent au désir des gens du Nouveau-Brunswick de prendre soin les uns des autres et de vivre dans une société gouvernée de manière plus responsable.

